

À VOTRE DISPOSITION POUR TOUT RENSEIGNEMENT

CONSERVATOIRE DE RENNES

Responsable de la Scolarité : Fabrice Le Bihan

Suivi CHAM : Julia Lavigne

Tél. 02 23 62 22 55 - crr@ville-rennes.fr

www.conservatoire.rennes.fr

ÉCOLE DU CONTOUR SAINT-AUBIN

10, Contour Saint-Aubin 35000 Rennes

Directeur : Joël Vallée

Tél. 02 99 38 70 81 - ecole.0350624N@ac-rennes.fr

ÉCOLE DE L'ADORATION

63, rue d'Antrain 35000 Rennes

Directrice : Hélène Goffart

Tél. 02 23 20 00 10 - eco35.adoration.rennes@eco.ecbretagne.org

RÉUNION D'INFORMATION

AU CONSERVATOIRE

Samedi 4 février 2012

de 10h à 11h30, à l'intention de toutes familles intéressées.

JOURNÉE PORTES OUVERTES

ÉCOLE DE L'ADORATION

Samedi 4 février et vendredi 27 avril 2012

de 17h30 à 19h



musique
danse
théâtre



rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

→ MUSIQUE

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

→ CONTOUR SAINT-AUBIN

→ ADORATION

CANDIDATURE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012/2013



www.conservatoire.rennes.fr

CONSERVATOIRE
DE RENNES

musique
danse
théâtre

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Pour faciliter l'accès à la pratique musicale, le Conservatoire de Rennes a mis en place un partenariat avec l'Éducation Nationale au travers de Classes à Horaires Aménagés. Ce dispositif permet aux enfants motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine artistique dans les conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Les Classes à Horaires Aménagés sont ouvertes en priorité aux élèves de l'Académie de Rennes.

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

La pratique collective et l'enseignement en petit collectif sont placés au centre du projet dans l'ensemble des enseignements proposés.

ORGANISATION PRATIQUE

Le fonctionnement CHAM (procédure de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire...) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B.O. n° 31 du 29 août 2002).

MISE EN ŒUVRE

- Emploi du temps scolaire spécialement aménagé pour suivre un enseignement musical, théorique et pratique important.
- L'horaire de l'enseignement musical est prélevé sur l'horaire global de la classe et réparti sur l'ensemble des activités sans qu'aucune matière d'enseignement ne soit supprimée.
- L'enseignement artistique est dispensé dans les locaux du Conservatoire, rue Hoche.

ENTRÉE OU SORTIE DU PROJET ÉDUCATIF

L'entrée en CHAM implique un engagement sur toute la durée de la scolarité en classe élémentaire. En cas d'absence avérée de travail ou de comportement indiscipliné, les équipes de direction et pédagogiques peuvent statuer sur la poursuite en CHAM de l'élève concerné.

LES ENSEIGNEMENTS

DOMINANTE « INSTRUMENT »

École du Contour Saint-Aubin
DE 3H À 4H30 HEBDOMADAIRES

- Instrument (cours en petit collectif)
(uniquement 1^{ère} et 2^e année du 1^{er} Cycle)
- Instrument cours individuel⁽¹⁾
- Chorale
- Pratique collective instrumentale⁽¹⁾
- Formation Musicale

NIVEAU MINIMUM REQUIS

Niveau scolaire	Niveau artistique
CE1	Débutant ⁽²⁾
CE2	Débutant ⁽²⁾
CM1	Début 1 ^{er} cycle
CM2	Milieu 1 ^{er} cycle

(1) Selon niveau.

(2) Les admissibilités sont subordonnées à la nécessité de former des groupes homogènes de trois élèves.

RECRUTEMENT

ÉCOLE DU CONTOUR SAINT-AUBIN

- En CE1 : 12 recrutements.
 - En CE2 : 4 recrutements
 - En CM1 et CM2 : pas de recrutements
- Pour chaque classe, un recrutement équilibré entre les deux dominantes (instrument-voix) est privilégié.

Disciplines instrumentales proposées

Flûte traversière, guitare, hautbois, piano, saxophone, trompette, violoncelle

ÉCOLE DE L'ADORATION

Du CE1 au CM2 : recrutement en fonction des places disponibles (les élèves sont répartis dans des classes non exclusivement CHAM).

DOMINANTE « VOIX »

École du Contour S'-Aubin et de l'Adoration
4H À 5H45 HEBDOMADAIRES

- Chant choral
- Technique vocale (élèves en CM2)
- Formation Musicale
- Harmonie au clavier
(élèves en CE1, CE2 et CM1)

NIVEAU MINIMUM REQUIS

Niveau scolaire	Niveau artistique
CE1 et CE2	Débutant
CM1	Début 1 ^{er} cycle
CM2	Milieu 1 ^{er} cycle

DEMANDE DE CANDIDATURE

Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas retenus.

AUPRÈS DE L'ÉCOLE DE L'ENFANT

Contour Saint-Aubin

- **Candidat Rennais :** pas de démarche particulière.
- **Candidat non Rennais :** fiche de dérogation scolaire « Pour enfant non Rennais » à retirer à l'école du Contour S'-Aubin ou à télécharger sur le site internet de la Ville de Rennes : www.rennes.fr

Adoration

S'adresser au directeur de l'école

AUPRÈS DU CONSERVATOIRE

Dossier de candidature à retirer à partir du 23 janvier 2012 à la scolarité du Conservatoire ou téléchargeable sur le site
À déposer au plus tard le 2 mars 2012 à 18h à la scolarité du Conservatoire

TESTS D'ADMISSIBILITÉ

→ 30 et 31 mars 2012

DOMINANTE « INSTRUMENT »

Candidats débutants

Aucune connaissance préalable n'est demandée. Le candidat participe à un atelier en petit collectif d'environ 20' durant lequel est évaluée sa capacité à s'investir corporellement, à prendre sa place au sein du groupe, à se concentrer, à mémoriser, à inventer et à s'engager vocalement. À l'issue de cet atelier, un entretien individuel d'environ 10' avec le professeur d'instrument et de Formation Musicale permet de cerner son désir d'apprendre et son projet personnel.

Candidats non-débutants

Candidat déjà inscrit au Conservatoire
L'avis de l'ensemble des professeurs de l'élève est sollicité.

Candidat non inscrit au Conservatoire
Le candidat :

- interprète une pièce instrumentale choisie dans le répertoire à consulter au conservatoire ou sur son site www.conservatoire.rennes.fr à partir du 23 janvier 2012,
- participe à un cours en petit collectif d'environ 20' durant lequel est évalué son niveau de Formation Musicale. À l'issue de ce cours, un entretien individuel d'environ 10' avec les professeurs d'instrument et de Formation Musicale permet de cerner son désir d'apprendre, son parcours musical antérieur et son projet personnel.

DOMINANTE « VOIX »

Le candidat participe à deux cours en petit collectif d'environ 30' durant lesquels est évaluée sa capacité à s'investir corporellement, à prendre sa place au sein du groupe, à se concentrer, à mémoriser, à inventer et à s'engager vocalement. Il lui sera demandé de :

- chanter une mélodie préparée de son choix,
- lire sans préparation préalable un court texte poétique en français,
- restituer 1 ou 2 rythmes.

À l'issue du deuxième cours, un entretien individuel d'environ 10' avec le chef de chœur et un professeur de Formation Musicale permet de cerner son désir d'apprendre et son projet personnel.

ADMISSION

La Commission d'Admission (Inspection Académique, Écoles Élémentaires et Conservatoire) se réunit pour statuer sur les candidatures. En fonction des places disponibles, elle évalue et classe les candidats en prenant en compte :

- le dossier scolaire,
 - la motivation,
 - les aptitudes musicales révélées lors des tests d'admissibilité,
 - la capacité à suivre un enseignement général et artistique,
 - le degré d'autonomie.
- Au vu des décisions⁽¹⁾ de la Commission d'Admission, l'Inspecteur d'Académie pour l'École du Contour Saint-Aubin ou le directeur de l'École de l'Adoration affecte l'élève en classe CHAM et informe les parents courant juin.

(1) Les décisions prises par la Commission d'Admission sont sans appel